

Séance du 29 juin 2026

DECISION N° 01/CPM/2026
Portant fixation des taux directeurs de la BEAC

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en session ordinaire le 29 juin 2026 à Yaoundé (République du Cameroun), a décidé d'abaisser :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 4,75 % à 4,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal de 6,25 % à 5,75 % ; et
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires de 7,00 % à 6,50 % sur les exigibilités à vue et de 4,50 % à 4,00 % sur les exigibilités à terme.

En revanche, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % /-

Fait à Yaoundé, le 29 juin 2026

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



Yvon SANA BANGUI